

-République Française-

2025091106

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 11 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 5 septembre 2025

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M JOLY, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD ;

Étaient absents : Mme FERREIRA, Mme AZEVEDO, M. PERET,

Pouvoirs : Mme. PARRET BONMARTIN (à M. ATHAYNE), Mme LACAUX (à Mme DESVIGNE), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON), Mme MARTIN (à Mme DAVAUD), M. GALAND (à M. MONIER), Mme MORAND (à Mme PERICHON) ;

Secrétaire de séance : M. PISSOCHET

Objet : Octroi d'une garantie d'emprunt à Allier Habitat

VU l'article L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

VU le contrat de prêt n°172134 signé entre Allier Habitat, ci-après dénommé l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 18/04/2025 ;

VU la demande de garantie d'emprunt d'Allier Habitat adressée à la Ville à hauteur de 10 % du montant total du prêt ;

CONSIDERANT que l'opération de réhabilitation des 16 logements du bâtiment « Les Egots », situé 4 Place du 8 mai à Varennes sur Allier, est financée par un prêt de la Caisse des Dépôts et consignations de 446 374 € ;

CONSIDERANT qu'il s'agit de garantir le remboursement de 10 % d'un prêt d'un montant total de 446 374 € souscrit par Allier Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon une ligne :

- prêt PAM* Eco-prêt : 446 374 €

CONSIDERANT que la garantie de la commune serait accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porterait sur 10% des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

CONSIDERANT que compte tenu des informations obtenues sur la situation financière d'Allier Habitat, la prise de risque est modérée pour la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 10 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 446 374 euros portant sur la réhabilitation de 16 logements du bâtiment « Les Egots », situé 4 Place du 8 mai à Varennes sur Allier, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°172134, constitué d'une ligne du prêt ;

DIT que ledit contrat est en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur 10% des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

DIT que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

DIT que le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

Le 17/09/2025

Pour le Maire,

Le 1^{er} adjoint,

M. LONIER

